

Dossier de presse

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes crée
**le premier Centre ressource des métiers
et compétences en psychiatrie (CRMC)**
pour coordonner et promouvoir la discipline.

mai 2016



SOMMAIRE

Repères - chiffres clés.....	2
Introduction.....	3
Rappel historique du projet de création du centre	4
Présentation du Centre ressources des métiers et compétences en psychiatrie	
Les objectifs du CRMC	6
Les missions du CRMC	6
Le statut, le fonctionnement du CRMC	7
L'adhésion au CRMC	9
Le cadre d'action du CRMC	10
Témoignages.....	12

↳ Repères - chiffres clés

- **41 établissements psychiatriques** (dont 21 publics et ESPIC et 20 privés), en 2016 en Auvergne-Rhône-Alpes.
- **Près d'une quinzaine de métiers relèvent de la psychiatrie et de la santé mentale** : psychiatre, psychologue, infirmier, aide-soignant, ergothérapeute, psychomotricien, orthophoniste, kinésithérapeute, art-thérapeute, éducateur spécialisé, moniteur-éducateur, aide médico-psychologique, agent des services hospitaliers.
- **Depuis 2008, l'ARS (ex Rhône-Alpes) a versé environ 2 millions d'€ pour financer le tutorat « Consolidation des savoirs et formations spécifiques » (pour tous les établissements de la région, tous statuts confondus).**
- 3 évaluations de ce dispositif de tutorat ont révélé la nécessité de le maintenir (une enveloppe est dédiée pour 2016 pour les établissements de la région Auvergne-Rhône-Alpes).
- En 2010, l'ARS (ex Rhône-Alpes) a soutenu un travail de recherche de deux infirmiers praticiens chercheurs, sur le thème « L'impact de l'informel dans le travail infirmier en psychiatrie ». Ce rapport de recherche constitue une référence pour le travail des infirmiers dans les hôpitaux français, belges et suisses (« Le Carnet du Soclecare »).

↳ Introduction

Le Centre ressource des métiers et compétences (CRMC) en psychiatrie a ouvert le 14 janvier 2016, à Voiron (Isère).

Le rôle de cette structure de coordination est d'assurer la promotion des métiers de la psychiatrie et de la santé mentale au plan régional dans le but de conforter l'attractivité de la discipline.

Il s'agit du premier centre en France de ce type, dont la vocation est d'initier et d'animer un réseau régional associant les professionnels institutionnels du secteur médico-social et les professionnels libéraux parfois démunis face à la maladie psychiatrique.

Dès 2009, les établissements de soins psychiatriques de la région ex-Rhône-Alpes ont mis l'accent sur le caractère indispensable de développer des compétences et des métiers de cette spécialité pour en **assurer l'attractivité, la continuité et l'évolution de la profession tout en développant la performance et la qualité de leur offre de soins.**

C'est dans ce contexte que l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes (aujourd'hui ARS Auvergne-Rhône-Alpes) a fait figurer dans le volet psychiatrie/santé mentale du projet régional de santé 2012-2017, l'objectif de **créer un Centre ressource régional des métiers et des compétences de la santé mentale et de la psychiatrie.**

Ce travail de réflexion s'inscrit également dans le cadre de l'Axe 4 du plan psychiatrie santé mentale : "prévenir et réduire les ruptures entre les savoirs / Rendre la discipline plus attractive pour les professionnels et / Encourager la recherche et promouvoir l'évaluation".

Fruit d'un travail collaboratif engagé il y a plusieurs années, **le Centre ressources des métiers et compétences (CRMC) en psychiatrie est opérationnel depuis le 14 janvier 2016.**

Sa création est issue d'une volonté conjointe de l'ARS Rhône-Alpes et des établissements spécialisés de Rhône-Alpes pour répondre, dans une perspective de développement des compétences et d'évolution des métiers, aux problématiques posées par :

- L'évolution des pratiques et des prises en charge face à une demande de soin croissante et diverse.
- Des inquiétudes vis-à-vis de l'évolution démographique de certaines professions et de l'attractivité de la spécialité.
- Une population de nouveaux professionnels peu familiarisés à la discipline.
- La volonté d'ancrer les établissements dans une démarche de recherche et d'évaluation des pratiques.
- La nécessité de développer et renforcer la collaboration entre structures sanitaires et médico-sociales.
- L'évolution du rôle et de la place des usagers.

Créé sous la forme d'un **groupement d'intérêt public**, dont le financement provient de l'ARS, mais aussi des cotisations des structures adhérentes, il a été conçu pour constituer un **réseau collaboratif** de tous les acteurs et institutions motivés par la démarche.

Il vise à **féderer et à mutualiser les compétences, les expériences et les savoir-faire au service de ses adhérents**, en offrant des **solutions concrètes et opérationnelles** à leurs besoins présents et à venir.

Il n'a pas vocation à assurer de soin et ne dépend pas d'un établissement de santé.

“ Accroître la compétence des personnels, c'est aussi accroître la qualité des soins. ”

↳ Rappel historique du projet de création du centre

Novembre 2002

Le rapport BERLAND sur la **démographie des professionnels de santé** préconise parmi 10 propositions de « **redéfinir le contour des métiers, mettre en place un partage des tâches, créer de nouveaux métiers, faciliter les passerelles entre les différentes professions de santé** ».

Juillet 2003

Le Professeur BERLAND remet à Jean-François MATTEI le rapport de mission « *Coopération des professions de santé : le transfert de tâches et de compétences* ».

Ce rapport conclu à la **nécessaire mise en perspective de la coopération des professions de santé** en respectant quelques grands principes. Dont en premier lieu, **la formation** : « *la légitimité de la délégation viendra de la compétence et donc de la formation* » acquise par les acteurs de la coopération.

2004

L'ARH Rhône-Alpes met en place la formation « consolidation des savoirs » auprès des infirmiers exerçant en psychiatrie.

La circulaire concernant la de consolidation des savoirs et tutorat est parue le 16 janvier 2006, l'ARH Rhône-Alpes a mis en œuvre une réflexion sur les dispositifs de formation, les financements sont intervenus en 2008 au niveau des établissements de santé psychiatriques.

Entre 2005 et 2012 :

Les Schémas Régionaux d'Organisation des Soins de 2005-2009 et de 2009-2012, ainsi que les 2 plans de psychiatrie et santé mentale qui en découlent **mettent l'accent sur la nécessaire réflexion autour des métiers de la psychiatrie dans la région.**

La Commission Régionale de Concertation en Santé Mentale initie un **groupe de travail « Formation/Métiers »** avec comme objectifs de faire évoluer les métiers en santé mentale et d'améliorer l'exercice des professionnels en santé mentale dans le but de renforcer l'attractivité de la discipline par l'amélioration de l'environnement, d'adapter des compétences et favoriser l'évolution des métiers.

Cela se traduit par :

- Un volet investissement
- Un volet formation : consolidation des savoirs+ le tutorat
- L'organisation de journées régionales
- Le soutien de la recherche en soins infirmiers

L'ARH puis par l'ARS ont maintenu le financement du dispositif de formation consolidation des savoirs/ tutorat.

L'ARS a soutenu la recherche en soins infirmiers.

2012

La commission régionale psychiatrie-santé mentale poursuit le travail en s'appuyant sur l'axe 4 du plan psychiatrie et santé mentale :

- Prévenir et réduire les ruptures entre les savoirs,
- Rendre la discipline plus attractive pour les professionnels,
- Encourager la recherche et promouvoir l'évaluation,
- Encourager, recueillir et faire connaître les travaux de recherche et les expériences réussies, à l'étranger et sur notre territoire, poursuivre le développement de recommandations de bonnes pratiques.
- Améliorer la formation de certains professionnels clé.
- Adapter les pratiques de gestion des ressources humaines aux spécificités de l'exercice en psychiatrie.
- Encourager la formation pluridisciplinaire, l'évaluation des pratiques tout au long de la vie, ainsi que le développement des pratiques avancées.
- Entretenir les réseaux de professionnels et consolider les dispositifs d'appui aux établissements et services sanitaires et médico-sociaux.
- Améliorer la formation des usagers et de leur entourage.

2013

Les travaux du groupe ont été relancés et ont permis de :

- **Réaliser une enquête auprès des 46 établissements de la région** accueillant des personnes souffrant de troubles psychiatriques, ou d'un handicap psychique. Le questionnaire anonyme portait sur les modalités et contenus des dispositifs d'Accueil, intégration, apport de connaissances par métier. Ainsi que les contenus attendus en termes de transmission des savoirs et les orientations des recherches non médicales souhaitées.
L'objectif de cette enquête était de définir un socle commun de connaissances de la discipline en région.
- **Définir le rôle et le fonctionnement du Centre Ressource des métiers en santé mentale et psychiatrie.**

Le financement des actions de consolidation des savoirs et du tutorat s'est étendu à tous les établissements de la région, tout statut juridique confondu avec financement de formations spécifiques liées aux orientations du SROS (réhabilitation, personnes âgées...).

2014

La conclusion de cette enquête a été diffusée. Elle a permis de démontrer la nécessité d'un consensus sur une définition partagée des contenus d'apport de formation; ces contenus s'adressant aux professionnels nouvellement arrivés en psychiatrie. Par ailleurs, cette conclusion insiste sur la nécessité de procéder prioritairement à une consolidation des savoirs propre à la discipline avant le développement de la recherche en soins paramédicaux et de nouvelles compétences infirmières.

Le groupe de travail a donc élaboré des propositions de modules de formations qui pourront être proposés aux établissements.

2015

Finalisation du dossier avec structuration du centre ressource en Groupement d'intérêt public.

14 janvier 2016

Ouverture du Centre.

↳ Présentation du Centre ressources des métiers et compétences en psychiatrie

Le Centre a été imaginé et conçu par un groupe de travail initié et animé par l'ARH puis par l'ARS, composé de directeurs d'établissements publics, ESPICS et privés, de directeurs de soins, d'infirmiers, de cadres de santé, de praticiens hospitaliers, de professeurs en psychiatrie, de praticiens libéraux, d'usagers, qui se sont réunis régulièrement depuis 2009.

Les travaux du groupe « *Évolution du périmètre des métiers et des formations* » ont permis de définir clairement les objectifs et les missions du Centre, ainsi que les modalités de gouvernance, de gestion et aussi d'adhésion.

Le Centre assure une mission d'ingénierie de la connaissance et d'accompagnement de ses membres pour démultiplier les potentiels existants et leur donner les outils et les maquettes nécessaires à l'appropriation et à la diffusion des nouvelles compétences.

Les objectifs du CRMC

Ce centre ressource a pour vocation de :

- développer les compétences métiers et accompagner leur évolution,
- proposer des cadres issus de consensus quant à certaines formations, analyses de la pratique, par exemple, dans le cadre des actions de formation continue,
- développer les coopérations entre métiers pour favoriser la prise en charge pluriprofessionnelle et coordonnée d'une personne porteuse d'un handicap psychique tout au long de son parcours,
- accompagner la mise en place de nouveaux métiers,
- accompagner la définition de projets de recherche paramédicale en lien avec les pratiques,
- favoriser les échanges de pratiques entre établissements qu'ils soient sanitaires et/ou médico-sociaux, notamment dans le cadre des relations tutorales et de la consolidation des savoirs.

Les missions du CRMC

Les missions du Centre sont hiérarchisées en deux temps.

↳ La première étape consiste à :

- **organiser une communication large sur les métiers de la psychiatrie et de la santé mentale** en direction des usagers, des professionnels de santé et des étudiants,
- **définir et formaliser les compétences métiers** et accompagner leur évolution,
- **développer et structurer les missions d'expertise infirmière** (pratiques avancées, tutorat...), proposer une évaluation,
- **développer les coopérations entre métiers** pour favoriser la prise en charge pluriprofessionnelle et coordonnée d'une personne souffrant de troubles psychiques,
- **accompagner la mise en place de nouveaux métiers,**
- **accompagner la définition de projets de recherche paramédicale** autour des pratiques, en lien avec les universités et centres ressources existants,

- initier la mise en place d'un centre de recherche paramédicale.

↳ La seconde étape consiste à :

- **orienter et accompagner les plans de formation continue** par :
 - la formalisation des besoins en termes de formations spécialisées,
 - une restitution de l'évolution des pratiques constatées au plan opérationnel.
- puis à **organiser la communication avec les adhérents au réseau régional**, afin de :
 - prendre en compte les besoins de formation,
 - communiquer cette information auprès des OPCA,
 - communiquer sur les avancées en termes de pratique de métiers, d'expérimentations innovantes, des programmes de recherche, etc.

Le principe retenu du Centre ressource régional des métiers de la psychiatrie et de la santé mentale est qu'il ne sera pas promoteur au sein des programmes de formation initiale ni au sein de la recherche médicale.

Le statut, le fonctionnement du CRMC

En termes de statut juridique, le Centre a été constitué en tant que Groupement d'Intérêt Public fédérant, avec déjà à ce jour 21 établissements publics, privés d'intérêt collectif et privés à but lucratif de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il est rattaché au centre hospitalier de Saint-Égrève en Isère.

La gouvernance du groupement s'inscrit dans une logique fédérative et collaborative, et vise à conjuguer mutualisation, concertation et efficacité. **Elle s'ouvre aussi à la participation et à l'investissement des usagers.**

Le Centre est animé par une équipe de 4 personnes :

- **un directeur des soins**, initialement titulaire du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique, il a exercé dans la région lyonnaise (Vinatier et Saint-Cyr) pendant 24 ans, successivement comme infirmier puis cadre et cadre supérieur de santé. Diplômé directeur des soins en 2013, il a exercé la fonction de coordonnateur général des soins au sein du Centre hospitalier d'Ardèche Méridionale pendant les deux années précédant son arrivée sur le CRMC.
- **un infirmier-chercheur**, titulaire du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique depuis 38 ans. Il a commencé à travailler à une époque où l'un des enjeux majeurs était de s'impliquer dans la transformation de l'institution asilaire en véritable hôpital. Dans cette perspective, il a travaillé au développement du secteur dans plusieurs institutions avant de prendre il y a une douzaine d'années un poste en ambulatoire en Centre médico-psychologique (CMP). Le choix de rester infirmier correspond à la nécessité de développer et d'affirmer de cette position les différentes missions qui leur sont dévolues. Il a toujours maintenu une implication institutionnelle et professionnelle soutenue, et depuis plus de 20 ans, il mène une activité d'auteur, de formateur, puis de tuteur d'intégration. C'est dans ce mouvement que la rencontre avec la recherche s'est faite dans les années 2000 et lui a amené à effectuer et finaliser en 2012 une longue recherche qualitative sur le rôle propre des infirmiers en psychiatrie intitulé « L'impact de l'informel dans le travail infirmier en psychiatrie ». Son rôle est de promouvoir la recherche paramédicale auprès des établissements.

- **une chargée de projet RH**, Diplômée de L'IEP de Grenoble 1988, Diplôme de 3^e cycle marketing Nantes 1989, formation M2 Management stratégique des RH à l'IAE Grenoble en 2010.

Son parcours professionnel s'est construit autour de l'ingénierie de la formation et s'est élargi au domaine des RH et de la gestion de projets impactant les RH. Elle a exercé dans le secteur industriel, (ACB, filiale GEC ALSTHOM à Nantes), en centre de formation (Forma Sup' à Bordeaux), en secteur hospitalier (CHU de Montpellier), puis en charge notamment des formations sur la psychiatrie, la gérontologie et pour un GCS spécialisé dans les achats hospitaliers à Lyon. Chef de projet formation dans le secteur du handicap et des personnes âgées, Fédération ALMA France, en lien avec la DGCS jusqu'en 2012. Expérience dans le développement de réseaux.

Missions spécifiques pour le CRMC : veille prospective et ingénierie des formations, ingénierie de projet. Les évolutions actuelles dans le champ de la santé mentale poussent la psychiatrie vers une réingénierie des compétences et des expertises. À partir de diagnostics et de recueil de besoins sur les évolutions métiers et les compétences, construire et implanter des programmes de formations, de nouveaux référentiels métiers, implémenter, de manière concertée, de nouveaux métiers.

- **et un coordinateur administratif**, de formation universitaire à dominante juridique et économique. Après un détour par l'économie et la protection sociale, il s'est orienté depuis une dizaine d'années vers la psychiatrie, successivement au sein d'hôpitaux public et privé, dans des fonctions administratives au contact des professionnels et des usagers.

Le Centre est financé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 250 000 € annuels (frais de fonctionnement).

L'adhésion au CRMC

L'adhésion est ouverte à tous les établissements de santé d'Auvergne-Rhône-Alpes, tous statuts juridiques confondus, et elle sera prochainement étendue aux institutions et établissements médico-sociaux de la région.

Une cotisation annuelle de 1 600 € est demandée aux établissements souhaitant rejoindre le Centre.

Elle ouvre l'accès entre autres à des programmes de formation communs, à la participation des établissements à des programmes de recherche et au reste de l'activité du Centre.

22 ÉTABLISSEMENTS SONT DÉJÀ MEMBRES DU CRMC

La Clinique de Chatillon – la Balme - 01
Le Centre Hospitalier le Vinatier - 69
Le Centre Hospitalier de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or - 69
Le Centre Hospitalier Saint-Jean-de-Dieu - 69
La Clinique de Vaugneray - 69
La Clinique Mon Repos - 69
L'Établissement de Santé Mentale MGEN de Lyon - 69
Le Centre Hospitalier de Roanne - 42
La Clinique de Saint-Victor - 42
Le Centre Psychothérapique Nord-Dauphiné - 38
La Clinique du Grésivaudan - 38
L'Établissement de Santé Mentale MGEN de Grenoble - 38
La Clinique le Coteau - 38
Le Centre Hospitalier Alpes-Isère - 38
Le Centre Hospitalier Spécialisé de la Savoie - 73
La Clinique Le Sermay - 73
L'Établissement Public de Santé Mentale de la Roche-sur-Foron - 74
La Clinique des Vallées - 74
Le Centre Hospitalier Annecy-Genevois - 74
Le Centre Hospitalier le Valmont - 26
L'Établissement de la Teppe - 26
La Clinique Saint-Vincent-de-Paul - 69

Les établissements d'Auvergne sont en cours d'adhésion (CH de Montluçon, CHU de Clermont-Ferrand).

Le cadre d'action du CRMC

L'action du CRMC consiste à rendre opérationnelle la production de savoirs issus de toutes origines : résultats de travaux de recherche, pratiques spécialisées des centres experts, dispositifs innovants développés localement, déclinaisons pratiques des politiques de santé, évolution de pratiques issues de la démarche qualité...



Le cadre d'action du CRMC s'articule autour de 4 axes principaux :

1. **L'observation prospective** : Le centre ressource développe des outils destinés à identifier les ressources existantes et les initiatives nouvelles. Il met en perspective les évolutions du secteur, et favorise le développement du réseau des établissements membres.
2. **Le développement des compétences et des savoirs** : en cohérence avec les orientations des politiques de santé, les besoins formulés par les établissements et ses propres observations et analyses, le CRMC :
 - met à disposition des référentiels opérationnels de bonne pratique et d'organisation,
 - conçoit des programmes de formation,
 - aide à la mise en œuvre de programmes de formation.
3. **L'innovation et la recherche** : le centre ressource soutient l'innovation et promeut les expériences porteuses d'évolutions dans les pratiques. Il soutient les démarches de recherche paramédicale locales. Il valorise l'apport de la recherche professionnelle dans l'évolution des prises en charge. Il accompagne la reproductibilité d'expériences novatrices.
4. **La communication sur la production de savoirs** : le CRMC diffuse des connaissances sur l'évolution des pratiques et des métiers, celles issues des collaborations en matière de recherche (notamment paramédicale) et d'évaluation croisées des pratiques. Le CRMC s'implique dans les Rencontres de la Recherche en Soins en Psychiatrie.

LE PROGRAMME D' ACTIONS 2016 DU CRMC

Actions transversales : travaux d'observation et d'analyse des pratiques en Auvergne-Rhône-Alpes :

- Cartographie régionale des dispositifs de prise en charge sanitaire, médico-sociaux et associatifs.
- Identification des dispositifs et programmes de recherche en soins infirmiers, et des pratiques innovantes en région.
- Recensement des situations de transfert et partage de tâches entre catégories de professionnels.

Actions spécifiques et comités de programme :

Les programmes d'actions spécifiques ont pour objectif d'aboutir à un diagnostic partagé et à des pistes de solutions consensuelles à des problématiques communes aux établissements membres du réseau.

Les comités de programmes réunissent des professionnels, proches du terrain et souhaitant engager une réflexion sur l'évolution de leur pratique et/ou de leur métier à partir de questionnements et difficultés rencontrés au quotidien.

Les résultats attendus sont fonction des thématiques abordées : référentiel opérationnel de bonnes pratiques, référentiel opérationnel d'organisation, dispositif ou cahier des charges de formation, etc.

↳ Témoignages

Karyn LECOMTE,

Réfèrent centre de ressources et soins sans consentement, ARS Auvergne-Rhône-Alpes

▶ *Quel a été le rôle de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes dans la mise en place de ce Centre ?*

La circulaire du 16 janvier 2006 relative à la consolidation des savoirs et du tutorat a été le point de départ d'une réflexion au niveau d'abord de l'ARH puis poursuivi en ARS. Un groupe de travail régional a été initié et animé par l'ARH puis l'ARS dont l'intitulé était : "Évolution des métiers en santé mentale". L'objectif de ce groupe était d'améliorer l'exercice des professionnels en santé mentale dans le but de renforcer l'attractivité de l'exercice de la discipline, l'adaptation des compétences à l'évolution des métiers.

L'accompagnement financier par l'ARS des établissements en matière de tutorat et de consolidation des savoirs a été effectif dès 2008 et s'est poursuivi jusqu'à ce jour.

Ce soutien est inscrit dans le Projet régional de santé de l'ARS.

Les réflexions se sont poursuivies dans le cadre de la commission régionale psychiatrie/santé mentale et l'idée de créer un Centre ressource régional des métiers de la psychiatrie a émergé en 2012.

Plusieurs réunions se sont déroulées à l'ARS afin de définir les besoins et le rôle de ce centre ce qui nous amène à présenter ce dispositif aujourd'hui.

▶ *Aujourd'hui, depuis sa mise en fonctionnement, comment l'Agence intervient-elle ?*

L'ARS intervient en tant que soutien financier quant au fonctionnement de ce centre ; en ce sens elle participe au conseil d'administration du GIP en tant qu'invité.

Le rôle de l'ARS consiste à :

- Susciter de l'intérêt pour l'ouverture de programmes de recherche appliquée et la mesure de leur impact sur l'évolution des pratiques.
- Soutenir financièrement :
 - le fonctionnement du Centre ressource régional,
 - ces travaux de recherches infirmières, paramédicales,
 - les actions de formations (consolidation des savoirs).
- Superviser et valider les programmes annuels retenus par le centre régional.
- Promouvoir au niveau national les actions de la région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Associer les autres Agences régionales de santé au dispositif.
- Promouvoir les collaborations européennes en matière de formation, d'expérimentation et de recherche notamment avec la Belgique dans le cadre d'ERASMUS +.

Pascal MARIOTTI,

Président du groupement d'intérêt public « Centre Ressource Métiers et Compétences de la Psychiatrie »

► ***Êtes-vous intervenu dans la création du Centre de ressource ? Quel a été votre rôle ?***

Ma contribution personnelle doit s'entendre à un double titre. Dès le début de la décennie, entre responsables des établissements du service public de psychiatrie, nous avons décidé de fixer des axes de coopération transversale. Nous avons beaucoup de motifs de mettre la priorité sur les nouveaux métiers et le développement des compétences. Nous avons saisi le DG de l'ARS de cette initiative, qui recoupait d'ailleurs un axe majeur du PRS pour la santé mentale.

Ensuite, en tant que membre du groupe de travail constitué entre les établissements, les usagers et l'ARS, j'ai contribué à faire émerger concrètement le projet, au moins avec la création effective du centre ressources courant 2015.

Il m'appartient aussi de toujours veiller à l'association de toutes les parties prenantes, dont les usagers. Je souligne cette exigence parce que la co-construction avec les usagers devra à tout prix rester une marque de fabrique du CRMC. Nous savons bien que ceci n'est pas une posture naturelle. Pourtant le centre échouerait s'il restait seulement un outil entre professionnels et institutions.

► ***Selon vous, le Centre répond-il à un besoin de la discipline ? Pour quelles raisons ?***

La psychiatrie n'est pas une discipline statique même si on met souvent l'accent sur ce qui semble ne pas évoluer assez vite. Elle est au contraire confrontée de façon grandissante à une double mutation : les besoins et les attentes des patients (et des aidants) se transforment progressivement mais désormais rapidement, par exemple les comportements et les modes d'accès aux soins ; nous voyons aussi peu à peu monter de leur part une exigence de cohérence et de continuité des prises en charge et des parcours. Au même moment, il me semble que de nouvelles connaissances et savoirs se développent et viennent compléter, si ce n'est bousculer, les compétences établies. La discipline doit s'adapter à cette double tension et donc transformer son offre de soins dans une société qui change et qui nous confronte parfois à nos propres contradictions. Le CRMC doit contribuer à cette mutation, dans le respect de nos valeurs professionnelles.

► ***Quelles sont vos attentes vis-à-vis du Centre ?***

À l'échelle de nos établissements publics ou privés et des territoires dont nous sommes des acteurs sanitaires majeurs, nous devons engager et porter cette mutation vers son terme, en quelque sorte la concrétiser pour mieux soigner demain et avec une approche plus globale des parcours de nos patients, dans un contexte pourtant contraint. Cela, conjointement avec les responsables médicaux et des soins, en entraînant aussi les filières de psychologie et socio-éducative. On peut imaginer le faire seul. Je crois au contraire que chacun aura d'autant plus de chances de réussir cette mutation dans son établissement qu'il se sera inscrit dans une démarche et une action mutuelles et partagées.

Pour développer dans les équipes les compétences dont nous avons besoin et pour les faire porter par les bonnes organisations, il est devenu nécessaire de beaucoup plus partager les expertises et les expériences, de mieux diffuser et surtout appliquer les bonnes pratiques, et de disposer aussi des référentiels pertinents, soit issus du cadre international ou national (HAS, Centre de preuves, ANAP...) soit validés localement par les acteurs. L'utilité et la pertinence du CRMC dépendront donc de notre capacité collective à produire de l'intelligence et surtout à mettre les établissements et leurs professionnels en mesure de se l'approprier pour en faire bon usage auprès des patients.

Professeur Nicolas FRANCK,
Centre Ressource de réhabilitation psycho-sociale et de remédiation cognitive
CH Le Vinatier & Université Lyon 1

▶ **Êtes-vous intervenu dans la création du Centre de ressource ? Quel a été votre rôle ?**

J'ai participé au groupe de travail « métiers de la psychiatrie » qui a précédé la constitution du Centre.

▶ **Selon vous, le Centre répond-il à un besoin de la discipline ? Pour quelles raisons ?**

La psychiatrie prend en compte des troubles complexes, répondant à des causes multiples et nécessitant le recours à des prises en charge multidisciplinaires. Ainsi les professions impliquées sont nombreuses et il est important de définir et de transmettre des notions et des savoir-faire fondamentaux et transversaux aux professionnels concernés.

▶ **Quelles sont vos attentes vis-à-vis du Centre ?**

- Qu'il puisse contribuer au développement d'une dynamique dans le cadre de l'évolution de notre discipline vers la constitution d'une psychiatrie moderne, qui intègre les données des recherches étiopathogéniques, des neurosciences cognitives, de la recherche clinique et des sciences humaines et qui place le patient au centre de sa prise en charge et lui confère un rôle actif dans l'optique de la recherche de son rétablissement.
- Qu'il soit une structure qui crée du lien entre les professionnels et les institutions.
- Qu'il articule son action avec celle des autres structures ressources, dont le centre ressource de réhabilitation psychosociale et de remédiation cognitive.

▶ **En tant que PU-PH, comment pouvez-vous apporter votre soutien au CRMC ?**

Le CRMC contribuera à mieux définir les acquis nécessaires pour exercer dans le champ de la santé mentale. La constitution des programmes pédagogiques devra se faire avec les universitaires en psychiatrie.

▶ **Autres commentaires :**

Dans le contexte d'une discipline en pleine mutation, le rôle du CRMC s'avérera décisif s'il se saisit des enjeux les plus importants et s'il se place au centre d'un réseau solidement constitué.

Jean-Paul LANQUETIN, infirmier chercheur, centre ressource métiers

▶ **Êtes-vous intervenu dans la création du Centre de ressource ? Quel a été votre rôle ?**

Je suis intervenu bien indirectement dans la création du centre ressource. L'histoire remonte à quelques années alors que nous étions invités par l'ARS à présenter des pratiques professionnelles infirmières innovantes dans le cadre d'un groupe de réflexion sur l'évolution des métiers en psychiatrie. Outre l'entretien infirmier d'accueil et d'orientation en CMP, je présentais notre devis de recherche sur « L'impact de l'informel dans le travail infirmier en psychiatrie », lequel venait d'être validé et financé par le Conseil scientifique de la Recherche du CH Vinatier (69). Nous étions au moment de la construction de notre stratégie d'investigation et nos préoccupations portaient également sur la délimitation d'un cadre de travail, ou tout, ou presque, était à construire.

Nos interlocutrices de l'ARS, initialement Corinne Martinez, puis Karyn Lecomte, en appui sur les membres du groupe de travail, portent alors un regard soutenant sur notre initiative et nous invite à revenir exposer plus en détail notre démarche. À partir de ces contacts initiaux, un suivi à distance se mettra en place et des aides significatives nous permettront de dépasser des obstacles de faisabilité tout au long de ce parcours qui durera un peu plus de 4 ans.

Dans le décours de cette démarche de recherche, je fus invité à participer aux travaux préparatoires du centre, ces derniers pouvant, entre autres, s'appuyer sur notre parcours et cette réalisation d'une recherche en soins, initiative encore rare dans nos métiers.

Les enseignements de notre parcours sont également venus affirmer l'importance que l'ARS puisse porter et loger ces initiatives à plus long terme, au-delà des aléas de vie des établissements.

► ***Selon vous, le Centre répond-il à un besoin de la discipline ? Pour quelles raisons ?***

Ce centre est né à l'issue de constats récurrents concernant notre discipline. En effet, si la psychiatrie est une discipline médicale à part entière, elle se caractérise par des dimensions spécifiques qui vont façonner et organiser l'offre et les modalités de soins. Nous retenons principalement : la question de l'accessibilité, l'importance de la continuité des soins et de la notion de responsabilité dans le dispositif territorial ou de secteur, l'interaction de la contrainte et de la demande, la faible prédictivité du diagnostic, la grande variabilité des patients, le frayage avec le déni dans le processus d'appropriation de la maladie, la place des savoirs expérientiels des professionnels et le rôle déterminant de l'entourage et des familles dans la prise en charge des patients.

Ces particularités des métiers de la psychiatrie ont été abrasées dans la formation initiale des infirmiers depuis 1992, où nous sommes passés d'une formation initiale disciplinaire à une formation polyvalente. La baisse significative du nombre d'heures d'enseignement de la psychiatrie ne prépare plus suffisamment à un exercice professionnel de qualité dans notre champ.

La question des formations aux métiers de la psychiatrie, dont le tutorat et la consolidation des savoirs font partie aujourd'hui, l'attractivité de ces métiers et la promotion et le développement de la recherche en soins pour alimenter ces premiers, sont donc des objectifs du centre. Il s'agit au fond de contribuer à « repsychiatriser » nos métiers.

► ***Quelles sont vos attentes vis-à-vis du Centre ?***

Mes principales attentes concernent la promotion de la recherche en soins, de nos métiers comme contribution à la prise en soins de nos patients et la mise en commun d'attentes des acteurs régionaux. Une meilleure identification des besoins et des compétences est nécessaire pour mieux répondre aux enjeux de la discipline. La nécessité de maintenir un dispositif d'accompagnement de tutorat d'intégration en est une illustration. Mes attentes concernent aussi la valorisation des initiatives existantes, ainsi que le soutien aux expertises ciblés et le partage des savoirs qui ont pu s'y construire.

**Roger GAYTON - Administrateur
GCSMS REHACOOR 42**

► ***Êtes-vous intervenu dans la création du Centre de ressource ? Quel a été votre rôle ?***

Oui, j'ai participé au groupe de travail pour organiser le GCS. J'ai souhaité avec beaucoup d'insistance que le partenariat avec le médico-social soit effectif. Chacun garde son identité, son mode de fonctionnement et ses valeurs. Ce qui permettra de donner du corps et de la permanence à des liens de partenariat afin d'asseoir des initiatives.

► ***Selon vous, le Centre répond-il à un besoin de la discipline ? Pour quelles raisons ?***

Oui, il permet par l'intermédiaire de la formation de remettre à jour les connaissances théoriques et pratiques des intervenants en psychiatrie. Il améliore les connaissances et les compétences des soignants dans l'environnement social des malades. Il permet de nouveaux modes de prise en charge des handicapés psychiques en s'appropriant des techniques efficaces et mises en œuvre aujourd'hui (ex : centre de réhabilitation et de remédiation cognitive). Le Centre participera avec les intervenants médicaux et paramédicaux à la construction et la méthodologie d'une filière de prise en charge des personnes soignées.

Il favorisera une dynamique afin de concevoir des nouvelles approches à l'égard de ce public. Ce sera le lieu ressource d'une approche :

Pratique → théorique → pratique

► **Quelles sont vos attentes vis-à-vis du Centre ?**

Le Centre améliorera les rapports entre le médical, le social et le médico-social et il établira un lien et un partenariat avec l'ensemble des acteurs (patients compris). Il favorisera la coordination des interventions sur un territoire dans une perspective d'accompagnement global en tenant compte de deux dimensions : intra-muros et extra-muros.

► **Autres commentaires :**

Le Centre doit être un ensemble cohérent malgré parfois l'apparition de contradiction et conflit pour élaborer un savoir-faire répondant aux besoins de la personne soignée s'inscrivant dans un fonctionnement institutionnel.

Marie-Jeanne RICHARD

Présidente de la délégation de l'Isère

Union Nationale de Familles et Amis de Personnes malades et/ou handicapées psychiques

► **Quel a été votre rôle ?**

Rencontre avec les personnes du CRMC et discussion autour des attentes de l'UNAFAM en termes de soins psychiatriques.

Remise de l'observatoire des Bonnes Pratiques en Soins Psychiatriques (dossier consultable sur le site de l'UNAFAM National)

► **Selon vous, le Centre répond-il à un besoin de la discipline ? Pour quelles raisons ?**

Oui, il y a de nouveaux métiers à créer dans le domaine de la prise en charge en psychiatrie.

► **Quelles sont vos attentes vis-à-vis du Centre ?**

Qu'il permette de penser aux nouveaux métiers pour optimiser les prises en charge en sortant d'un soin hospitalo-centré mais sans « abandonner » la personne vivant avec des troubles psychiques sévères et durables, et sans attendre de l'entourage qu'il se substitue aux soignants ou aux travailleurs sociaux.

Contact presse

Pauline PALACIOS

Délégation à l'information et à la communication

04 27 86 55 55

ars-ara-presse@ars.sante.fr

L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes a été créée le 1^{er} janvier 2016.

Cet établissement public, constitué de près de 950 collaborateurs, est un opérateur de l'Etat et de l'Assurance Maladie. L'ARS met en œuvre, au niveau régional, la politique de santé publique selon trois grandes missions : la protection et la promotion de la santé, la régulation de l'offre de santé dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social, l'appui à l'efficacité des établissements et des services sanitaires et médico-sociaux. L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes est présente dans les 12 départements de la région. Son siège est situé à Lyon et à Clermont-Ferrand. Elle dispose de 12 délégations départementales à Bourg-en-Bresse, Yzeure, Privas, Aurillac, Valence, Grenoble, Saint-Etienne, Le Puy en Velay, Clermont-Ferrand, Chambéry et Annecy.

Siège	Délégation à l'information et à la communication
241 rue Garibaldi - CS 93383	04 27 86 55 55
69 418 Lyon cedex 03	ars-rhonealpes-presse@ars.sante.fr
04 72 34 74 00	www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr